

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 4 Juin (04/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Daniel CALVI (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Michel PIRAME (représenté par Mme Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

ETAIT ABSENT :

M. Mathieu RICHARD, **Conseiller Municipal.**

Madame Pierrette ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

14-04 Juin 2015

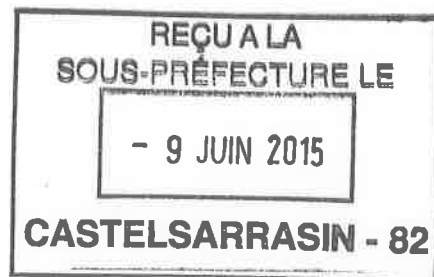
TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES BARS RESTAURANTS

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu la délibération n° 18 du 25 avril 2013 portant tarifs d'occupation du domaine public – Terrasse bars restaurants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et des restaurants à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les tarifs hiver s'entendront forfaitairement.



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)**

FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2015, comme suit les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et restaurants.

BARS – RESTAURANTS Eté (du 1^{er} avril au 30 septembre) tarifs mensuels	Tarifs en €uros actuels	Tarifs en €uros 2015
ZONE PERIMETRE HISTORIQUE		
Le m ² / l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	6.00	6.00
Extension des emplacements des terrasses, le m ² pour la saison estivale	0.60	0.60
ZONE PLACE DES RECOLLETS RUE MALAVEILLE RUE DU MARCHÉ		
Le m ² l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	5.00	5.00
ZONE HORS PLACE DES RECOLLETS		
Le m ² l'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	1.80	1.80
Tarif commerçants ambulants journaliers (pizza)	0.75 / m ² / jour	0.75 / m ² / jour

BARS – RESTAURANTS Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) tarifs forfaitaires	Tarifs en €uros actuels	Tarifs en €uros 2015
Terrasses fermées (toutes zones)	2.00 € / mois	Forfait : 2 mois d'été
Terrasses ouvertes (toutes zones)	2.00 € / mois 0.60 € / mois	Forfait : 1 mois d'été

Ainsi délibéré en séance publique, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Moissac le 5 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :